

PROCES-VERBAL
DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire 2023/2024

Séance ordinaire du jeudi 9 novembre 2023
Salle A009

Début de la séance à 16h00

Nombre de membres : 21 Quorum : 11

Membres présents : 16

Monsieur BAYART, Proviseur du lycée et Président de Conseil d'administration, ouvre la séance à 16h10 et souhaite la bienvenue à cette première séance du Conseil d'administration de l'année scolaire 2023-2024.

Il fait circuler la feuille d'émargement et nomme les absents excusés, puis fait appel à candidature pour que l'un des participants soit désigné comme secrétaire de séance.

Madame Evelyne DAGOU accepte d'effectuer le secrétariat de séance.

Le quorum étant atteint avec 16 membres présents, le Conseil peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 30/05/2023
- 2) Règlement intérieur du Conseil d'administration
- 3) Installation du CVL
- 4) Installation du Conseil de discipline
- 5) Installation de la Commission éducative
- 6) Installation du Conseil pédagogique
- 7) Installation de la Commission Hygiène et de Sécurité
- 8) Installation du CESC
- 9) Délégations de signature
- 10) Répartition des IMP 2023-2024
- 11) Mise en place du PACTE
- 12) Permanences administratives
- 13) Modalités d'attribution du fonds social
- 14) Projets pédagogiques 2023-2024
- 15) Sorties d'inventaire
- 16) DBM pour vote : prélèvement sur FDR
- 17) DBM pour info
- 18) Contrats et conventions
- 19) Questions diverses

Point à supprimer de l'ordre du jour :

- Projets pédagogiques 2023-2024

Monsieur le Proviseur rappelle que, hormis des voyages scolaires, qui doivent nécessairement être validés par le CA, aucun projet pédagogique sur temps scolaire ne nécessite une validation du CA pour sa mise en œuvre, sauf dans le cas où une participation des familles serait demandée. Afin d'encourager les professeurs à faire des projets au profit des élèves, il convient donc de ne pas alourdir les formalités administratives en demandant une validation par le CA pour chaque projet. Ce point est donc supprimé de l'ordre du jour.

1) Approbation du Procès-verbal du Conseil d'administration du 30 mai 2023

L'approbation du Procès-verbal du Conseil d'administration du 30 mai 2023 est soumise au vote.

Pour : 14	Contre : 00	Abstention : 02	Numéro de séance : 1
			Numéro d'enregistrement : 1
			Année scolaire : 2023-2024

2) Règlement intérieur du Conseil d'administration

Composition du Conseil d'administration pour l'année 2023-2024, suite aux élections du 13 octobre 2023 :

	Statut	Titulaire	Suppléant
Membres de droit	Proviseur	Jonathan BAYART	Aucun
	Provisseure adjointe	Evelyne DAGOU	Aucun
	Adjointe gestionnaire	Marguerite KOUDAYA-EKEOCHA	Aucun
	DDFPT	Xavier BALLANDRAS	Aucun
	CPE	Pascal CHAUVILLIER	Aucun
	Représentant de la commune	Gaëtan STANISLAS	Aucun
	Représentant de la commune	Jude GOLITIN	Aucun
	Représentant de la CTG	Patrick COSSET	Aucun
	Représentant de la CTG	Enrico WILLIAM	Aucun
	Personnalité qualifiée		Aucun
Représentants des personnels	Professeur	Alain BOURGEOIS	Nordine BOURSAS
	Professeur	Pascale CHAMARD	Nicolas MIRISKY
	Professeur	Laurence BASTILLE	Pascal GUIHAUME
	Professeur	Sylvain PROUST	Karim KEITA
	Professeur	Dario ANATOLE	Audrey GOLDERY
	Professeur	Aline CHARLES	Elfried ILES
	Professeur	Sébastien ASENSIO	Jean CLERY
	Personnel ATOSS		
	Personnel ATOSS		
	Personnel ATOSS		
Lièrre G2 Représentants des parents et des élèves	Parent d'élève		
	Parent d'élève		
	Parent d'élève		
	Parent d'élève		
	Parent d'élève		
	Élève	Wilkens SAINT SAUVEUR BTS MCO1	Daphnaïca POULARD BTS MCO1
	Élève	David AMIERMBA 1 ^{ière} G1	Justin LAMPE 1 ^{ière} MEE
	Élève	Khiara DINIZ DE ABREU 2 ^{nde} MS	Rhyan PEREIRA FIGUEREIDO 2 ^{nde} MS
	Élève	Jade BOUDOT SILVA LIMA 1 ^{ière} G1	Nayann FIBRANZ 1 ^{ière} G2
	Élève	Dolane WANABO Tle G1	Miraïcha MAIN Tle G1

Le Président distribue aux membres du Conseil d'administration une proposition de règlement intérieur. Il lit le règlement et demande aux membres du Conseil les éventuelles modifications à y apporter.

L'approbation du règlement intérieur 2023-2024 est soumise au vote.

Pour : 16	Contre : 00	Abstention : 00	Numéro de séance : 1
			Numéro d'enregistrement : 2
			Année scolaire : 2023-2024

3) Installation du Conseil de la vie lycéenne

La composition et les attributions du Conseil de la vie lycéenne (CVL) sont définies dans les articles R421-43 et R421-44 du code de l'éducation. Le CVL est le lieu où les lycéens sont associés aux décisions de l'établissement. Les élus y représentent les élèves de leur établissement. Présidé par le Chef d'établissement, le CVL est composé de 10 élèves, élus pour deux ans, 8 membres du personnel (5 professeurs ou personnels d'éducation et 3 ATOSS) et 2 représentants des parents. Seuls les élèves peuvent voter, les autres membres siégeant à titre consultatif.

Composition du CVL pour l'année scolaire 2023-2024 :

	Statut	Titulaire	Suppléant
Représentants des élèves	Proviseur & Président	Jonathan BAYART	Evelyne DAGOU
	Représentant des élèves	Dilan CAPRE 1 ^{ère} MFER	Bergena-Sarra ALTERNOR 1 ^{ère} MEE
	Représentant des élèves	Taiz Monica DA CONCEICAO 1 ^{ère} MS	Amna Roshinie FINGALL 1 ^{ère} MS
	Représentant des élèves	Siewini EDOUARD BTS MCO1	Alex FORTUNE 2 ^{nde} G2
	Représentant des élèves	Marina MACEDO PEREIRA 1 ^{ère} MS	Lucie BOLO 2 ^{nde} G3
	Représentant des élèves	Joshua MAABO 1 ^{ère} MEE	Isaac HENRY 1 ^{ère} MEE
	Représentant des élèves	Lauwenda PIKIENTIO 1 ^{ère} MS	Gabriel RODRIGUES DE ANDRA 1 ^{ère} MS
	Représentant des élèves	Ross BANGOS 1 ^{ère} G2	Tanasqua JANKY 1 ^{ère} MAC
	Représentant des élèves	Adriano NGWETE 1 ^{ère} TMA	Mathys BARDEY 1 ^{ère} TMA
	Représentant des élèves	Ilyann GOVINDIN GRIFFITH 2 ^{nde} MTNE	Laincy LEMERCIER 1 ^{ère} G2
	Représentant des élèves	Clauryck COUETA 2 ^{nde} G3	Claureen COUETA Tle MVCA
	Représentants des personnels et des parents	Education / Enseignement	Salem GRANGAUD, APS
Education / Enseignement		Pascal CHAUVPELLIER, CPE	Sabrina LECOQ, professeure
Education / Enseignement		Pauline LECA, AED	Marie Séverine BERFEUIL, CPE
Education / Enseignement		Alphonsine MAGGIOTO, AED	Marie BAUER, CPE
Education / Enseignement		Sylvain PROUST, professeur	
Personnel ATOSS		Nadya SAVY, Infirmière	
Personnel ATOSS			
Personnel ATOSS			
Représentant parent d'élève			
Représentant parent d'élève			

4) Installation du Conseil de discipline

La composition du Conseil de discipline est définie dans l'article R.511-20 du code de l'Éducation. Le Conseil de discipline peut prononcer des exclusions de l'établissement ne pouvant dépasser 8 jours, ainsi que l'exclusion définitive assortie ou non d'un sursis.

	Statut	Titulaire	Suppléant
Membres de droit	Proviseur	Jonathan BAYART	Aucun
	Provisseure adjointe	Evelyne DAGOU	Aucun
	Adjointe gestionnaire	Marguerite KOUDAYA-EKEOCHA	Aucun
	CPE	Pascal CHAUVPELLIER	Marie BAUER
Représentants des personnels	Professeur	Pascale CHAMARD	Sylvain PROUST
	Professeur	Laurence BASTILLE	
	Professeur	Aline CHARLES	Audrey GOLDERY
	Professeur	Sébastien ASENSIO	Elfried ILES
	Personnel ATOSS		
Représentants des parents et des élèves	Parent d'élève		
	Parent d'élève		
	Élève	Naomie BLENMAN BTS MCO1	Anthony DALPHRASE BTS MCO1
	Élève	Daphnée KANA Tle G2	Layann JEAN BAPTISTE 1 ^{ère} MS
	Élève	Tanaska JANKY 1 ^{ère} MAC	Keïla PASCAL 2 ^{nde} G2

5) Installation de la Commission éducative

La composition de la Commission éducative est définie dans l'article R.511-19-1 du code de l'éducation. Elle a pour mission d'examiner la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans l'établissement et de favoriser la recherche d'une réponse éducative personnalisée. Elle est également consultée en cas d'incidents impliquant plusieurs élèves.

	Statut	Titulaire	Suppléant
Équipe de direction Vie scolaire	Proviseur	Jonathan BAYART	Aucun
	Proviseur adjoint	Evelyne DAGOU	Aucun
	DDFPT	Xavier BALLANDRAS	Aucun
	CPE	Pascal CHAUVPELLIER	Marie BAUER
Corps enseignant & personnel ATOSS	Professeur	Laurence BASTILLE	Pascale CHAMARD
	Professeur	Aline CHARLES	Audrey GOLDERY
	ATOSS		
	ATOSS		
Représentant de parents	Parent d'élève		

6) Installation du Conseil pédagogique

Article R.421-41-1 du code de l'Éducation, « le Chef d'établissement désigne, en début d'année scolaire, les membres du Conseil pédagogique et les suppléants éventuels parmi les personnels volontaires, après consultation des équipes pédagogiques intéressées. Il en informe le Conseil d'administration lors de la réunion qui suit cette désignation ».

Monsieur le Proviseur propose de faire correspondre la composition du Conseil pédagogique à la liste des professeurs coordonnateurs de discipline percevant une rémunération IMP, auquel il convient d'ajouter un professeur au titre de l'enseignement général et un professeur au titre de l'enseignement professionnel.

Pour l'année scolaire 2023-2024, la composition du Conseil pédagogique est la suivante (18 membres) :

Fonction / Discipline	Membres
Proviseur	Jonathan BAYART
Proviseur adjoint	Evelyne DAGOU
DDFPT	Xavier BALLANDRAS
Arts appliqués	Perrine ETIENNE
Lettres Anglais	Patricia GRONDIN
Bois	Florent ESCARNOT
Froid / MIS	Philippe ZANKO
Lettres HG	Catherine BOURGEOIS
Maths Sciences	Nicolas MIRISKY
Commerce vente	Audrey GOLDERY
Eco gestion administrative	Mustapha LAKEHAL
Eco gestion sécurité	Morgan MEUNIER
Hôtellerie restauration	Gladys DELISLE
EPS	Sébastien ASENSIO
SANISOC : biotechnologie	Vanessa NOTEUIL
SANISOC : STMS	Jean CLERY
Enseignement général second degré	Sylvain PROUST
Enseignement supérieur BTS	Pape DIOUF

7) Installation de la Commission Hygiène et de Sécurité

La composition et le rôle de la Commission Hygiène et Sécurité (CHS) sont définis dans les *articles L.421-25 et L.421-151* du code de l'Éducation. Elle est chargée de faire toutes propositions utiles au Conseil d'administration en vue de promouvoir la formation à la sécurité et de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement et notamment dans les ateliers.

	Statut	Titulaire	Suppléant
Membres de droit	Proviseur	Jonathan BAYART	Aucun
	Provisseur adjointe *	Evelyne DAGOU	Aucun
	Adjointe gestionnaire	Marguerite KOUDAYA-EKEOCHA	Aucun
	DDFPT	Xavier BALLANDRAS	Aucun
	CPE	Elodie PAOLO	Pascal CHAUVELLIER
	Représentant de la commune		
Représentants des personnels	Professeur	Sébastien ASENSIO	Dario ANATOLE
	Professeur	Laurence BASTILLE	Alain BOURGEOIS
	Personnel ATOSS		
Représentants des parents et élèves	Parent d'élève		
	Parent d'élève		
	Élève	Dolane WANABO Tle G1	Miraïcha MAIN Tle G1
	Élève		
Personnels de santé	Médecin scolaire *	Luis TRATMAN	Aucun
	Infirmier scolaire *	Nadya SAVY	Aucun

* Ne sont pas membres de la CHS mais assistent de droit aux réunions.

8) Installation du CESCE

Les missions du Comité d'Éducation à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement (CESCE) sont définies dans l'*article L.421-8* du code de l'éducation :

« Le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement, présidé par le chef d'établissement, a pour mission globale d'inscrire l'éducation à la santé, à la citoyenneté et au développement durable dans chaque projet d'établissement approuvé par le conseil d'administration.

Il apporte un appui aux acteurs de la lutte contre l'exclusion et renforce notamment les liens entre l'établissement d'enseignement, les parents d'élèves et les partenaires extérieurs. Il concourt aux initiatives en matière de lutte contre l'échec scolaire, d'amélioration des relations avec les familles, de médiation sociale, d'éducation artistique et culturelle, de prévention des conduites à risque et de lutte contre les violences ainsi qu'en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement scolaire.

Il contribue à la promotion de la santé physique, mentale et sociale. Cette promotion intègre notamment des projets d'éducation à la sexualité et à l'alimentation et de prévention de conduites addictives.

Ce comité contribue à l'éducation à la citoyenneté, à la transmission des valeurs et des principes de la République, à la promotion du principe de laïcité et au soutien des initiatives de prévention et de lutte contre toutes les formes de discrimination, en associant les enseignants, les élèves, les parents d'élèves et les partenaires extérieurs.

Ce comité a également pour mission de favoriser et de promouvoir les démarches collectives dans le domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable, en associant les enseignants, les élèves, les parents d'élèves et les partenaires extérieurs. Ces démarches font partie intégrante du projet d'établissement. »

	Statut	Titulaire	Suppléant
Membres de droit	Proviseur	Jonathan BAYART	Aucun
	Provisseure adjointe	Evelyne DAGOU	Aucun
	Adjointe gestionnaire	Marguerite KOUDAYA	Aucun
	DDFPT	Xavier BALLANDRAS	Aucun
	CPE	Marie BERFEUIL	
Représentants des personnels	Représentant de la commune		
	Professeur	Alain BOURGEOIS	Sylvain PROUST
	Professeur	Audrey GOLDERY	Marie BAUER
	APS	Salem GRANGAUD	
Représentants des parents et élèves	Personnel ATOSS		
	Parent d'élève		
	Parent d'élève		
	Élève	David AMIERMBA 1 ^{ière} G1	Justin LAMPE 1 ^{ière} MEE
Pôle médicosocial	Élève	Khiara DINIZ DE ABREU 2 ^{nde} MS	Rhyan PEREIRA FIGUEREIDO 2 ^{nde} MS
	Assistante sociale	Virginie BOIVIN	
	Psy EN	Virginie-Laure BARSKE	
	Infirmier scolaire	Nadya SAVY	

9) Délégations de signature

Monsieur le Proviseur informe les membres du Conseil d'administration qu'il donne délégation de signature à :

- Madame Evelyne DAGOU, Provisseure adjointe, pour tous les actes courants inhérents à sa fonction et qui ne relèvent pas de la gestion financière de l'établissement.
- Monsieur Xavier BALLANDRAS, DDFPT, pour tous les actes courants inhérents à sa fonction et qui ne relèvent pas de la gestion financière de l'établissement.

Départ : Mademoiselle Khiara DINIZ DE ABREU, 2^{nde} MS, à 17h00.

10) Répartition des IMP 2023-2024

Monsieur le Proviseur présente la répartition des IMP pour l'année scolaire 2022-2023.

11) Mise en place du PACTE

Monsieur le Proviseur informe les membres du Conseil d'administration que 28 professeurs, soit 20,4% de l'effectif enseignant, ont souscrit à une ou plusieurs parts fonctionnelles du PACTE pour l'année scolaire 2023-2024. Sur les 280 parts fonctionnelles dont dispose l'établissement pour l'année scolaire 2023-2024, 76 ont d'ores et déjà été attribuées à ces enseignants, soit 27,14% de l'enveloppe. Il rappelle également qu'il y a des campagnes STS-WEB tous les mois qui permettent d'attribuer, ou de supprimer, des parts fonctionnelles. Il est donc encore temps pour les enseignants qui le souhaitent, de souscrire au PACTE

Les professeurs ayant souscrit au PACTE seront reçus par Monsieur le Proviseur ou son adjointe, avant les vacances de décembre, afin d'évoquer le suivi des actions mises en place dans le cadre des parts fonctionnelles qu'ils ont choisies et ce pour définir et partager les modalités de contrôle et d'attestation du service fait.

12) Permanences administratives

Monsieur le Proviseur informe le Conseil d'administration des dates d'ouverture et de fermeture de l'établissement au public, en période de vacances scolaires (permanences administratives).

Périodes	Dates et horaires	Responsables
Vacances de la Toussaint	03 novembre 2023	Marguerite KOUDAYA Gestionnaire - Agent comptable
Vacances de Noël	Du 04 au 05 janvier 2024	Jonathan BAYART Proviseur
Vacances de Carnaval	Du 22 au 23 février 2024	Evelyne DAGOU Provisseure adjointe
Vacances de PÂQUES		Pas de permanence
Permanences Juillet	Du 08 au 12 juillet 2024	Ensemble de l'équipe de direction
Permanences Août	Du 22 au 29 août 2024	Ensemble de l'équipe de direction

Les horaires d'ouverture de l'établissement sont de 7h00 à 14h00. L'établissement est également susceptible d'accueillir des formations GRETA en dehors de ces dates d'ouverture, mais sans permanence administrative.

13) Modalités d'attribution du fonds social

Monsieur le Proviseur propose d'adopter les modalités suivantes pour l'attribution du fonds social.

Sur proposition de l'Assistante sociale, et après validation de la commission fonds social, les principales dépenses prises en charge sur le fonds social sont :

- Inscriptions cantine pour l'année scolaire
- Transports scolaires
- EPI (chaussures et blouse de travail)
- Fournitures scolaires
- Tenues de sport
- Consultations médicales
- Frais d'optique (lunettes)
- Bons alimentaires ou vestimentaires
- Toute mesure d'urgence étant à l'initiative du chef d'établissement.

Les membres du Conseil d'administration adoptent les modalités d'attribution du fonds social pour l'année 2023-2024.

Pour : 15	Contre : 00	Abstention : 00	Numéro de séance : 1
			Numéro d'enregistrement : 3
			Année scolaire : 2023-2024

14) Sorties d'inventaire

Dans le cadre du passage de GFC à OPALE (nouveau logiciel national de gestion financière) au 1^{er} janvier 2024, l'ensemble du patrimoine de l'établissement doit avoir été mis à jour. Aussi, il convient de sortir de l'inventaire tous les matériels hors d'usage ou qui n'existent plus.

Les membres du Conseil d'administration valident les sorties d'inventaires.

Pour : 15	Contre : 00	Abstention : 00	Numéro de séance : 1
			Numéro d'enregistrement : 4
			Année scolaire : 2023-2024

15) DBM pour vote : prélèvement sur FDR

Monsieur le Proviseur propose aux membres du CA de prélever sur les réserves de l'établissement la somme de 45 000 € pour effectuer les dépenses suivantes :

- Fabrication et pose de racks à vélos pour l'Annexe
- Travaux de traitement des moisissures de la salle B007 (nouveau bureau CPE)
- Nettoyage et décapage du sol dans l'atelier Bois
- Matériel infirmerie (audiomètre, mallette PPMS...)
- Deux défibrillateurs supplémentaires, dont un à l'Annexe, avec contrat d'entretien et de maintenance
- Remplacement de la totalité des rideaux de l'internat qui ont plus de 10 ans

Les membres du Conseil d'administration approuvent le prélèvement de 45 000 € sur le fonds de roulement de l'établissement (FDR disponible après prélèvement estimé à 316 892,11 €).

Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 5
Année scolaire : 2023-2024

16) DBM pour info

Madame la Gestionnaire présente les DBM n° 11, 12, 13, 14 & 15 pour information des membres du CA.

17) Contrats et conventions

Aucun contrat ni convention.

18) Questions diverses

Questions diverses à la demande des représentants des personnels enseignants et de vie scolaire.

1. A quand les ventilateurs pour les salles C au rez-de-chaussée, aucune ventilation dans ces salles, même pas d'air ?

Monsieur le Proviseur déclare qu'il prend en compte cette demande et que des devis vont-être établis afin de pouvoir étudier la faisabilité technique et financière.

2. A quand la climatisation dans tout le lycée ?

Monsieur le Proviseur se dit favorable à la mise en place de la climatisation sur l'ensemble des salles de l'établissement mais il souhaite, en parallèle, relier la quasi-totalité des climatiseurs à une horloge afin de pouvoir les éteindre le soir et pendant les vacances scolaires. L'établissement paye actuellement environ 16 000 € d'électricité tous les deux mois et les climatiseurs ont une forte consommation électrique. L'ajout de nouveaux climatiseurs ne pourra-t-être envisagé qu'à la condition d'une rationalisation de la consommation électrique globale, d'où la nécessité de les relier à un système d'horlogerie qui permettra de réduire l'impacte sur le budget de fonctionnement en matière de fluides.

3. Salle A 125, les ventilateurs ne fonctionnent pas, c'est épouvantable

Monsieur BOURGEOIS est sur le coup.

4. Sessions Elèves ? A l'ouverture des sessions professeurs, le bureau est vide. Quels sont les problèmes rencontrés avec la mise en service du nouveau serveur ?

Réponse du service informatique :

« Les sessions élèves seront transmises à la vie scolaire dans la journée. Leur utilisation sera soumise aux mêmes limitations qui a été communiqué aux enseignants par nos soins (les postes doivent être intégrés au nouveau domaine pédagogique).

Pour ce qui est du bureau vide, je ne comprends pas bien la question. En effet, ce sont de nouvelles sessions donc aucun document ne traîne sur le bureau.

Enfin, le nouveau serveur est opérationnel. Cependant, la problématique majeure que nous rencontrons vient des postes qui sont la plupart incompatibles avec le système d'exploitation Windows 10 (80% du parc pédagogique est composé de postes déployés à l'ouverture du lycée qui remonte à plus de 10 ans), nécessaire à une bonne intégration sur notre domaine. »

5. Remplacement des photocopieurs ?

Les prestataires ont été retenus durant les vacances de la Toussaint et les bons de commande signés cette semaine. Pour le lycée, nous gardons de même prestataire de service, la société « CCB Canon », et le matériel sera renouvelé progressivement en fonction des disponibilités sur le territoire. Pour l'Annexe, nous avons contractualisé avec la société « Toshiba » et le copieur devrait arriver sous peu.

6. Où sont les poubelles dans les couloirs menant aux ateliers demandés l'année dernière ?

Des devis sont en cours.

7. Point par rapport aux enseignants manquants à ce jour

Sur l'année complète, il manque actuellement encore 3 professeurs sur des BMP à temps incomplet :

BMP 12h00 en L1900 : Education Physique et Sportive

BMP 12h00 en P6500 : Arts appliqués

BMP 9h00 en P3100 : Génie thermique

Les inspecteurs disciplinaires sont à la recherche de candidats, ce qui n'est pas simple sur des temps incomplets et, pour deux d'entre eux, non partagés avec un autre établissement.

Pour le premier semestre, il manque 1 professeur 18h00 en P7300 STMS puisque le professeur affecté arrive de Wallis et Futuna en février. Personne n'est affecté pour l'instant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.

Le secrétaire de séance,
Evelyne DAGOU



Le Proviseur,
Jonathan BAYART





LYCEE POLYVALENT ELIE CASTOR

1 contre allée Bd BELLONY
BP 803 – 97388 KOUROU Cedex
Tél : 0594 22 36 94/ Fax : 0594 22 32 36



Date: 09/11/2023

Lieu: Salle A009 - LPO Elie CASTOR KOUROU

	Prénoms / Noms	Signature
Proviseur	Mr Jonathan BAYART	
Proviseure-Adjointe	Mme Evelyne DAGOU	
Gestionnaire	Mme Marguerite KOUDAYA	
DDFPT	Mr Xavier BALLANDRAS	
CPE	Mr Pascal CHAUVELLIER	
Conseillers Régionaux	Mr Patrick COSSET	
	Mr Enrico WILLIAM	
Conseiller Municipal	M. Gaëtan STANISLAS	
	M. Jude GOLITIN	
Représentants	Titulaire	Signature
Enseignants	M. Alain BOURGEOIS	
	Mme Pascale CHAMARD	
	Mme Laurence BASTILLE	
	M. Sylvain PROUST	
	M. Dario ANATOLE	
	Mme Aline CHARLES	
	M. Sébastien ASENSIO	
Personnels ATSS		
Parents d'élèves		
Représentants des élèves	M. Wilkens SAINT SAUVEUR	
	M. David AMIEMBA	
	Mme Khiara DINIZ DE ABREU	
	Mme Jade BOUDOT SILVA	
	M. Dolane WANABO	